

## Le pouvoir burundais soumis à des pressions d'une ampleur inégalée

RFI, 11-04-2014 Des jeunes armés par le pouvoir ? Le Burundi dans l'œil du cyclone Le pouvoir burundais fait face à la tempête, après la fuite d'un document des Nations unies, qui l'accuse d'avoir distribué, en janvier dans le sud du pays, des armes aux membres du mouvement de jeunes du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Trois ministres (Sécurité publique, Défense et Justice) ont démenti ces allégations. Mais ils refusent toute enquête internationale. Pour une raison simple : il s'agit selon eux d'allégations non fondées, de simples rumeurs, malgré leur label « UN ».

Le pouvoir burundais est désormais soumis à des pressions d'une ampleur inégalée, analyse un diplomate en poste au pays. En une semaine, le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a rencontré le président burundais Pierre Nkurunziza à Paris, puis son premier vice-président à Kigali lors de la commémoration du 20e anniversaire du génocide des Tutsis rwandais. Le Conseil de sécurité des Nations unies est resté penché de son côté sur le cas du Burundi de reprises, puis l'ambassadrice des Etats-Unis à l'ONU et le ministre britannique pour l'Afrique ont fait le déplacement à Bujumbura. Dans tous ces cas, le message est le même : « Les choses doivent changer tout de suite au Burundi. La communauté internationale craint un scénario à la rwandaise ». Le président Pierre Nkurunziza et son parti sont sommés d'ouvrir le jeu politique, de mettre fin aux violences orchestrées par les membres Imbonerakure de la ligue de jeunesse du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, et de respecter les droits de l'homme, ainsi que les libertés civiles et politiques de l'opposition, de la société civile et des médias. « Tutsis et Hutus vivent en parfaite harmonie » Selon nombreux observateurs, la balle se trouve aujourd'hui dans le camp du président Nkurunziza. Mais sa marge de manœuvre est fortement restreinte. En visite au Burundi, le Conseiller spécial de l'ONU pour la prévention du génocide Adama Dieng, a proposé qu'une enquête indépendante soit menée sur les allégations de distribution d'armes. Joint par RFI, il explique : « J'ai invité le président de la République à considérer la mise en place d'une enquête si nécessaire, à inviter la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ou l'Union africaine, ou la Commission africaine des droits de l'homme à enquêter sur ces allégations. » Et de préciser : « Il est clair qu'il y a une tension politique qui monte de jour en jour. Mais le plus préoccupant, c'est véritablement la question de la violence. (...) Le Burundi est un pays qui revient de très loin, un pays qui a connu plusieurs massacres entre les communautés ethniques. Aujourd'hui, fort heureusement, c'est un pays où Tutsis et Hutus vivent en parfaite harmonie, donc nous devons tout faire pour que cela ne change pas. »

Ce document constitue une rumeur ? Qu'à cela ne tienne : jeudi soir, la fuite du document confidentiel onusien, publié par RFI, a provoqué un véritable tir de barrage de la part du pouvoir burundais. La présidence elle-même a d'abord démenti catégoriquement toute distribution d'armes aux Imbonerakure. Puis, une conférence de presse impromptue a eu lieu, avec trois poids lourds du gouvernement venus faire passer le même message. Allégations non fondées, fausses informations, tentative de déstabilisation, les mots ont parfois été très durs pour qualifier les révélations contenues dans le document onusien. Mais le pouvoir burundais n'est pas prêt pour autant à faire la lumière sur ces allégations. C'est d'abord le ministre de la Justice, Pascal Barandagiye, qui a rejeté toute enquête d'une enquête judiciaire nationale pour le moment : « Nous considérons toujours que ce document constitue une rumeur et ce n'est pas sur cette base que l'on devrait travailler. »

Quid d'une commission d'enquête internationale et neutre ? L'idée est également rejetée, cette fois par le ministre de la Sécurité publique, le général Gabriel Nizigama. « On n'est pas à l'heure de demander un appui pour faire une enquête sur ces informations. Les services des corps de défense et de sécurité sont capables d'aller de l'avant », fait-il valoir. Le lourd contexte de la campagne présidentielle Lors de la conférence de presse, un haut cadre burundais présent sur place a parlé d'une grave erreur : « Le gouvernement vient de perdre toute chance d'être crédible sur le sujet », a-t-il regretté. Les médias locaux ont fait état, toute la journée de vendredi, de la note interne des Nations unies selon laquelle le gouvernement serait en train d'armer et de former au maniement des armes les membres de l'Imbonerakure. La tension monte, alors que le pays se prépare pour l'élection présidentielle de 2015, où la candidature du président Nkurunziza pour un troisième mandat est attendue, malgré la limite de deux mandats imposée par la Constitution - que le pouvoir n'est pas parvenu à modifier. Les accords d'Arusha sont-ils caducs ? C'est bien là le cœur des tensions de ces derniers mois : la volonté du pouvoir de modifier la Loi fondamentale, un texte qui découle des accords d'Arusha ayant établi la paix après des années de guerre civile. Entamés en juin 1998, interrompus en octobre 1999 par le médiateur tanzanien Julius Nyerere, les pourparlers de paix avaient été relancés le 1er décembre 1999 par la désignation de Nelson Mandela comme nouveau médiateur. Le 28 août 2000, l'accord est finalement conclu à Arusha, en Tanzanie. Gage de la stabilité politique du pays, le texte met non seulement fin à la guerre civile, mais il permet de passer le cap de toutes les élections sans violence. Il comprend deux protocoles. Le premier analyse la nature du conflit burundais et justifie les solutions proposées pour en sortir, notamment la prise en compte des réalités ethniques. Le second, intitulé « Démocratie et bonne gouvernance », reprend les dispositions de la Constitution de transition. Mais l'accord d'Arusha n'est pas signé par les principaux mouvements de rébellion qui poursuivent les combats et retardent son application. Malgré l'absence de cessez-le-feu, les institutions de la transition se mettent en place, sur la base d'un partage du pouvoir entre Hutus et Tutsis. Ces derniers sont représentés à 40% dans les institutions publiques, et à 50% dans l'armée. Le reste, ce sont les Hutus. La phase de transition est également fixée à deux périodes de 18 mois, avec une alternance du pouvoir entre Tutsis et Hutus. En novembre 2003, le processus de paix connaît une accélération sans précédent. La principale rébellion hutue, le CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza, se rallie au mouvement. Sous l'égide de l'Afrique du Sud, un accord sur le partage du pouvoir pour la période post-transition est conclu le 5 août 2004 à Pretoria, capitale d'Afrique du Sud. C'est sur cette base qu'une nouvelle Constitution est élaborée et adoptée par référendum en février 2005.